

Paris, le 29 septembre 2003

## Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Programme statistique à moyen terme 2004 - 2008

	page
<b>INSEE</b>	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages . Division logement.....	2
- Département de la conjoncture . Division des enquêtes de conjoncture .....	6
- Département de l'industrie et de l'agriculture.....	14
 <b>SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION</b>	
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS) - Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services.....	16
 <b>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER</b>	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique - Sous-direction de l'observation statistique de la construction .....	18

**Insee**

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages  
Division Logement

**1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008**

La prochaine enquête Logement aura lieu en 2006. La mise en place d'un nouveau « tronc commun » des enquêtes ménages rendra nécessaire des adaptations substantielles du questionnaire de l'enquête. Les travaux préparatoires à l'enquête 2006 débiteront par conséquent dès l'automne 2003. Les résultats obtenus à partir de l'enquête 2002 feront l'objet d'un numéro spécial d'Economie et Statistique.

L'année 2004 verra le passage de l'enquête Loyer et Charges en version capisée. On s'attaquera ensuite à la refonte de l'indice des loyers. On s'attachera également, dans une optique conjoncturelle, à analyser conjointement les évolutions des loyers et celles des prix des logements. La politique de diffusion et de valorisation des indices de prix des logements anciens, sera revue, en collaboration avec les notaires.

La mise en place du nouveau recensement de la population conduira à rénover la méthode de projection du nombre de ménages et celle de calcul des séries de stocks et de flux du parc de logements.

**2 - TRAVAUX NOUVEAUX**

Depuis 1955, l'INSEE réalise tous les quatre ou cinq ans une enquête Logement auprès des ménages. La dernière enquête, réalisée auprès de 32000 ménages, a eu lieu début 2002. Les questions posées permettent de connaître les caractéristiques socio-démographiques du ménage (sexe, âge, type de ménage, revenus, ...), les conditions d'occupation du parc de logements (statut d'occupation, qualité du logement et de l'immeuble, déplacements domicile-travail, taille du logement, confort sanitaire, énergie et mode de chauffage, environnement et agrément, ...) ainsi que les dépenses liées à l'habitation (prix des logements, loyer et charges, aides au logement, travaux, prêts, ...)

Tout en continuant à exploiter l'enquête 2002 (un numéro spécial d'Economie et Statistique est prévu pour fin 2004), on commencera dès l'automne 2003 à préparer la prochaine enquête, dont la collecte pourrait voir lieu en 2006. Un nouveau « tronc commun » des enquêtes ménages devrait être mis en place prochainement. A cette occasion on n'enquêtera plus des ménages-logements (ensemble de personnes partageant la même résidence principale), mais des « unités de vie » (ensemble de personnes partageant un logement et faisant bourse commune). Ces changements rendront nécessaires des adaptations substantielles du questionnaire, ainsi que du mode et des instructions de collecte.

**3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES**

L'INSEE réalise tous les mois une enquête sur les Loyers et les Charges auprès de 8000 ménages locataires. A partir des données de cette enquête est produit l'indice des loyers, qui est intégré à l'indice des prix à la consommation. L'enquête basculera en collecte informatisée courant 2004. On s'attachera ensuite à rénover l'indice et en améliorer la précision. L'indice des loyers est en effet un indice calculé par strates, et le découpage en strates retenu il y a plus de dix ans n'est plus en adéquation complète avec les besoins. Les strates étant définies à partir des critères « type de parc (HLM, loi de 1948, libre) », « taille d'agglomération », et « type d'habitation (individuel ou collectif) », certaines strates présentent un effectif enquêté très faible. On peut envisager soit de revoir le découpage en strates, soit de passer à des indices « hédoniques » à l'instar des indices de prix des

logements anciens (cf. infra.). Si la qualité de l'information collectée sur les charges locatives l'autorise, on s'attachera également à produire de manière régulière une information sur leur niveau et sur leur évolution.

Les notaires et l'INSEE calculent tous les trois mois des indices de prix des logements anciens vendus libres, à partir des données collectées par les notaires. L'INSEE coordonne les réflexions méthodologiques autour de ces indices, qui couvriront l'intégralité de la France métropolitaine à partir de 2004. Ces statistiques gagneraient à être davantage étudiées et diffusées. Seuls les principaux indices sont publiés au Bulletin Mensuel de Statistique (BMS). Les indices pour l'Île-de-France sont calculés en liaison avec la Chambre-Interdépartementale des Notaires de Paris (CINP), et ceux de province avec la société PERVAL, société créée à cette fin par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN). Chacun des deux organismes commente et analyse ses propres indices. Il nous semble qu'il y aurait place pour une publication régulière, annuelle (INSEE. Première ?) présentant à la fois l'évolution des indices franciliens et celle des indices de province, et l'INSEE aurait vocation à réaliser ce travail de synthèse.

Les volumes de transactions sur les marchés des logements anciens sont à l'heure actuelle imparfaitement connus : les statistiques de la DGI, qui mesurent non pas le nombre de transactions mais l'assiette des droits de mutation, ne sont disponibles qu'après un délai de plus de deux ans ; l'alimentation des bases de données notariales est tributaire de la motivation du notaire qui a conclu la vente, de sorte que le nombre d'enregistrements présents dans les fichiers est inférieur au nombre réel de transactions. Des travaux méthodologiques sont en cours, du côté des notaires et du côté du ministère du logement, pour tenter d'estimer plus précisément les volumes. L'INSEE prendra part à ces travaux, et nouera avec la DGI les contacts nécessaires pour tenter d'obtenir dans les délais raisonnables des chiffres plus précis et plus adéquats. Les évolutions des loyers sont analysées et commentées tous les trois mois dans une note de conjoncture rédigée par la division Logement. L'étude sera progressivement élargie, pour inclure aussi les prix des logements anciens : les prix et les loyers n'évoluant pas de manière complètement indépendante, l'analyse de leurs co-variations devrait permettre de mieux appréhender la dynamique des marchés immobiliers.

La division Logement produit chaque année les séries du parc de logements, en stocks et en flux, ventilés par taille d'agglomération, statut d'occupation, type d'habitat et mode de chauffage. Ces séries alimentent le compte satellite du logement. En 2004, des travaux méthodologiques seront menés pour tenter d'améliorer la qualité des séries. Deux pistes seront exploitées à cette fin : prendre en compte des informations d'origine administrative d'une part (fichiers EDF ou fiscaux par exemple), et opérer un rapprochement avec les estimations de population réalisée par le Département de l'INSEE d'autre part. A plus long terme, le nouveau recensement de la population, qui apportera chaque année de l'information fraîche sur un échantillon représentatif de logements, introduira des bouleversements dans la méthode d'estimation, bouleversements qu'il convient de préparer et d'anticiper en liaison avec les équipes du recensement.

Une projection du nombre de ménages et de logements pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 a été réalisée en 2002, sur la base des résultats du recensement de 1999. Ici aussi, l'arrivée du nouveau recensement ne sera pas sans impact sur la méthode de projection. Les années 2005 à 2007 devront être mises à profit pour s'y préparer.

#### **4 . ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES**

La division Logement ne réalise pas d'enquête auprès des entreprises.

#### **5 . ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008**

1. Aspects régionaux et locaux

La mise à plat des modalités de diffusion des indices Notaires.INSEE des prix des logements anciens visera notamment à permettre la diffusion d'indices à un niveau géographiques plus fin qu'à présent (région, lorsque la qualité des séries le permettra).

2. Aspects « environnement »

Le questionnaire de l'enquête logement 2002 comprend une partie « environnement » conséquente. Elle sera reconduite à l'occasion de l'enquête 2006.

3. Aspects européens du programme de travail

La refonte du tronc commun des enquêtes ménages répond notamment aux préoccupations d'Eurostat de définir de manière homogène d'un pays à un autre les ménages.

## 6 . RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU MOYEN TERME

Thèmes et opérations	Unité responsable	Observations
Travaux d'études et d'exploitation de l'enquête Logement 2002	Division Logement	Publications : un n° spécial d'Economie Statistique, INSEE. Première, publications diverses
Préparation de l'enquête Logement 2006	Division Logement et UMS	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun
Capisation de l'enquête Loyer et Charges	Division Logement Pôle ENM CNI Lille	En cours. Echéance : mi-2004
Rénovation de l'Indice des loyers	Division Logement	Redécoupage des strates ou passage à un indice hédonique
Séries de stocks et de flux du parc de logement, pour le compte satellite de logement	Division Logement	Production des séries, mais aussi travaux méthodologiques : prise en compte de fichiers administratifs et du nouveau recensement.
Indices Notaires INSEE des prix des logements anciens	Division Logement	-Animation du Conseil scientifique -Validation des Indices -Diffusion et valorisation plus larges qu'à l'heure actuelle
Projections de ménages et de logements		-Réflexions méthodologiques (prise en compte du nouveau recensement) -Eventuellement : actualisation de la projection réalisée en 2002.

**Insee**

Direction des études et synthèses économiques  
 Département de la conjoncture  
 Division des enquêtes de conjoncture

**1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008**

La division des enquêtes de conjoncture a comme missions de :

- Réaliser, commenter et publier environ 70 enquêtes de conjoncture auprès des entreprises par an.
- Faire évoluer ces enquêtes dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture au niveau européen.
- Réaliser le suivi conjoncturel des différents secteurs productifs de l'économie française ; participer au diagnostic d'ensemble sur l'économie française.

Les grands axes du programme à moyen terme 2004-2008 de la division, résumés dans le tableau récapitulatif de la partie 6, se rattachent tous très étroitement à ces missions essentielles :

**1) Satisfaire les demandes européennes dans le cadre du système harmonisé des enquêtes de conjoncture** constitue une priorité absolue pour la division des enquêtes de conjoncture, en raison du contrat liant l'Insee à la Commission européenne (DG-ECFIN) relatif à la plupart de ses enquêtes. Ce premier axe du programme statistique à moyen terme de la division devrait prendre une place notable dans les travaux de ses agents dans la logique de l'intensification des demandes européennes constatée depuis quelques années. Il s'inscrit dans la logique du besoin croissant de statistiques conjoncturelles des instances européennes suite à l'union monétaire - Cf. programme statistique communautaire 2003 - 2007, note 2001/0281 (COD) de la Commission européenne.

**2) Etendre le site de collecte et retours d'informations par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises** répond à la nécessité de moderniser les outils de l'Insee et d'alléger la charge de réponse des entreprises, souci également partagé par Eurostat<sup>1</sup>. Ce projet vise également à offrir un meilleur service aux entreprises en matière d'aide à la réponse et de mise à disposition de l'information conjoncturelle. Ce meilleur service pourrait contribuer à inciter les entreprises à répondre aux enquêtes de conjoncture et à les fidéliser. En outre, la collecte et le retour d'informations par Internet apparaît désormais comme une solution aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes sans impact défavorable sur la qualité des enquêtes.

**3) A cet égard, la division poursuivra sa démarche qualité**, qui constitue le troisième axe du programme statistique 2004-2008 de la division des enquêtes de conjoncture. Cette démarche sera déclinée tant en amont du processus de production des enquêtes (suivi et gestion des échantillons) qu'en aval (suivi d'indicateurs statistiques de résultat : taux de réponse globaux, par questions et par types d'entreprises, indicateurs de précision, etc.). Notons qu'elle s'effectue désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par un recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

**4) En mobilisant les résultats de ses enquêtes, la division des enquêtes de conjoncture apporte une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel de l'Insee sur l'offre.**

<sup>1</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également à la note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 : « [parmi [es entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité.

**5) La division des enquêtes de conjoncture est sollicitée par une demande méthodologique croissante qu'elle cherche à mieux satisfaire en assurant **une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles**.** Ainsi, la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible (en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture) complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles.

**6) Les évolutions des enquêtes induisent des **modifications de l'application informatique Conjoncture**.** Les demandes européennes, l'ouverture d'un nouveau mode de collecte et retour d'informations sur Internet, les modifications de nomenclatures, mais aussi la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox à relativement court terme vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division dans les cinq prochaines années.

## **2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2004.

Enquête de périodicité supérieure à un an : se reporter à 2.2, 1) : une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi devrait être réalisée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne.

### **2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008**

#### **1) Réponses à des demandes européennes :**

Une part de plus en plus importante (et prioritaire) de nos travaux consiste à répondre aux demandes de la Commission européenne effectuées dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les dossiers européens en cours ou identifiés à ce jour comme à venir ayant un impact sur la période 2004-2008 sont les suivants :

- Fin 2002, la Commission européenne a transmis aux instituts adhérant au système harmonisé les formulations précises de nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Aux instituts producteurs incombe la traduction de ces questionnaires dans leur langue nationale en restituant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne le sont plus désormais. Certaines formulations, naguère peu précises (et dont l'interprétation était laissée aux instituts nationaux), ont été clarifiées par la Commission. Celle-ci a aussi demandé l'ajout d'un petit nombre de questions. Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne nécessite certaines évolutions (dans l'ensemble assez limitées) des questionnaires des enquêtes de conjoncture dans l'industrie (enquête Activité), les services, le commerce de détail et l'industrie du bâtiment. Ces évolutions, détaillées dans le programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture, permettront d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Elles seront intégrées dans les questionnaires des enquêtes concernées à compter de janvier 2004.

- Seule l'enquête Investissement, la plus complexe des enquêtes de conjoncture harmonisées, n'est pas concernée par l'approfondissement de l'harmonisation des questionnaires des enquêtes harmonisées de 2003-2004. La Commission compte traiter le cas spécifique de cette enquête dans les années qui viennent. Il est probable que le questionnaire harmonisé de cette enquête soit alors modifié, ce qui induirait une évolution de l'enquête française sur la période 2003-2004. Toutefois, la Commission en étant au stade de la réflexion, aucune demande officielle n'est encore parvenue de sa part à cet égard<sup>2</sup>.

- La demande européenne de la fin 2002 concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées. D'autres extensions sectorielles devraient être menées dans les cinq années à venir au titre de l'harmonisation européenne.

- Une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne. Une réflexion est en cours à Bruxelles concernant le questionnaire de cette occurrence.

- Les demandes de la Commission européenne parviennent à la division des enquêtes de conjoncture à un rythme en général infra-annuel, de sorte qu'il est très probable que de futurs dossiers européens représentant un travail important pour la division dans les cinq années à venir ne sont pas encore identifiés à ce jour. Les tendances actuelles sont au raccourcissement des délais de production des enquêtes, à l'harmonisation accrue et à l'enrichissement des questionnaires et à la réduction de la périodicité des enquêtes. Une partie notable du chemin ayant été franchie à cet égard, d'autres tendances sont en train d'émerger ou de revenir à l'ordre du jour, qui pourraient déboucher sur de nouvelles demandes de la Commission à relativement court terme : souci de la Commission de limiter les révisions, les écarts entre les résultats d'enquêtes publiés aux niveaux national et communautaire pour un pays donné<sup>3</sup>, etc. De manière générale, la Commission paraît tentée d'étendre le champ de l'harmonisation aux méthodes de traitement des données.

## **2) Le projet Collecte et retour par Internet pour les enquêtes de conjoncture :**

Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat<sup>4</sup>). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle à la collecte électronique la réponse par voie postale<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Notons que l'évolution du dispositif d'interrogation sur l'investissement réalisée par la division des enquêtes de conjoncture en 2003 a été précédée d'une large consultation d'interlocuteurs producteurs ou utilisateurs de données sur l'investissement, parmi lesquels la Commission européenne (DG-ECFIN) afin que les évolutions décidées alors par l'Insee s'inscrivent dans la logique de ce que la Commission pourrait être amenée à souhaiter dans un avenir proche pour l'enquête Investissement harmonisée. M. Martinez-Mongay, chef de l'unité Business and Consumer Surveys de la DG-ECFIN au moment de cette consultation, avait réagi très positivement aux évolutions envisagées (réalisées depuis) et considéré cette évolution de l'enquête Investissement française comme un test national susceptible d'inspirer une évolution ultérieure de l'enquête harmonisée.

<sup>3</sup> Ces écarts proviennent de plusieurs facteurs : utilisation de méthodes de désaisonnalisation diverses par les instituts producteurs (X11 ou X12, Tramo-Seats) et d'une méthode particulière par la Commission (Dainties) ; différences de nomenclatures et de méthodes de traitement en général.

<sup>4</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également à la note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 : « [parmi [es entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

<sup>5</sup> Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à 33% actuellement. Sources : Note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation

La première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE, s'approche de sa mise en production. A compter du début 2004, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur. Dans le même temps, les entreprises répondant à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir une aide à la réponse ainsi qu'un retour d'informations en ligne plus riche que par le passé. La deuxième étape du projet consiste à préparer l'extension progressive du site à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises (toujours en sus du mode actuel par voie postale). Là encore, des services plus performants en termes d'aide à la réponse et de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). La collecte par Internet apparaît en outre comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

Le projet de collecte et retour d'informations par Internet est pluriannuel : il devrait s'étendre sur les années 2004-2006 environ. Plusieurs vagues d'extensions sont prévues à partir de 2004 : aux enquêtes auprès des entrepreneurs de l'industrie d'abord (horizon fin 2004 - courant 2005 selon les enquêtes), puis du tertiaire et enfin du bâtiment<sup>6</sup>.

### **3) La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture :**

La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture se poursuivra dans les cinq ans à venir. Cette démarche rejoint le souci rappelé par le CNIS dans sa note du 15 janvier 2003 : CNIS - moyen terme 2004-2008, bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » (bas de la page 1).

- La démarche qualité passera en amont par un suivi en continu des échantillons sectoriels d'entreprises et en aval par l'analyse systématique d'indicateurs d'évaluation de la qualité (taux de réponse totaux et partiels, indicateurs de précision, etc.).

- Elle sera alimentée en outre par le projet de collecte et retour d'informations par Internet. En effet, l'ouverture d'une collecte par Internet pour chaque enquête donnera lieu à la rédaction d'une aide en ligne détaillée à la réponse à son questionnaire, devant permettre aux entreprises de répondre à la fois mieux et plus facilement. L'aide en ligne sera mise à disposition de toutes les entreprises entrant dans les échantillons. Elle sera généralisée au fur et à mesure de l'extension du mode de collecte par Internet. Si besoin est, elle sera, complétée par un dialogue avec les entreprises pour faciliter la réponse dans un contexte de complexification croissante de la production (externalisations...), à travers l'existence d'une hot line et les contacts téléphoniques usuels. En outre, lorsque les séries de réponses par Internet seront disponibles sur une période suffisamment longue, une analyse sera menée pour comparer les comportements de réponse par courrier postal et par Internet pour vérifier l'absence d'effet « mode de collecte »<sup>7</sup>.

- L'effort constant de limitation de la charge statistique des entreprises fait également partie des aspects de la démarche qualité de la division qui seront poursuivis.

- Les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises ont été examinées par le comité du label le 19 juin 2003. Leur label d'intérêt général et de qualité statistique a été renouvelé. Quatre d'entre elles ont obtenu le statut d'enquêtes obligatoires à compter de janvier 2004 (enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, enquête investissement dans l'industrie, enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, enquête sur la situation et les perspectives dans les services). Ce changement de statut induit des adaptations de la chaîne de production de ces enquêtes ainsi que des conséquences attendues en

---

« industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 et note n°120/E210 du 2 septembre 2003, ordre du jour détaillé du Comité SSE Plénier du 15 septembre 2003.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur ce projet, on pourra se reporter au programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture - note 062/G120 du 12 septembre 2003.

<sup>7</sup> Ceci répond notamment à une demande du Comité des Investissements.

termes de comportement de réponse. Ses conséquences en termes de qualité des réponses en amont et des résultats en aval, tant pour les enquêtes devenues obligatoires que pour les autres enquêtes, seront étudiées par la division des enquêtes de conjoncture.

- Enfin, il convient de noter que cette démarche qualité s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par le recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

#### **4) La participation au diagnostic conjoncturel :**

Les cadres de la division des enquêtes ne sont pas seulement des producteurs de statistiques infra-annuelles mais également des conjoncturistes.

A ce titre, ils participent à la préparation des *Notes* et *Points de conjoncture*, notamment en réalisant des prévisions d'agrégats macroéconomiques et sectoriels d'activité (production, effectifs, investissement, consommation, importations,...) sur la base de modèles qu'ils élaborent et réestiment régulièrement à partir des résultats des enquêtes de conjoncture. Ainsi, la division des enquêtes de conjoncture apporte une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel sur l'offre.

Le travail du conjoncturiste consiste également à assurer un suivi comparatif des informations infra-annuelles issues de diverses sources (sur l'activité sectorielle, l'investissement, etc.) et à réaliser des analyses statistiques régulières destinées à améliorer le diagnostic conjoncturel. Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité (*Cf. supra*).

#### **5) La communication sur les méthodes :**

L'élargissement de l'Union européenne crée une forte demande de type méthodologique de la part des instituts des pays en accession. Plus généralement, les sollicitations concernant la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee sont nombreuses et diverses (collègues de l'Insee et des SSM, journalistes, conjoncturistes de divers instituts, homologues de l'Union européenne à quinze et d'autres pays - Chine, Russie, etc.). Il est important de répondre à la demande méthodologique en assurant une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles.

C'est pourquoi la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Ce projet sera poursuivi durant plusieurs années, jusqu'à ce que la série de volumes soit complète. Les volumes mis en ligne sur Internet seront régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions des enquêtes et de leur utilisation conjoncturelle. Les premiers volumes publiés seront consacrés aux enquêtes de conjoncture dans le commerce de détail, le commerce de gros et l'industrie du bâtiment (fin 2003, premier semestre 2004).

Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible<sup>8</sup> complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles dans des revues de statistique et d'économie. Il est envisagé par exemple d'organiser un second numéro spécial consacré à l'utilisation des enquêtes de conjoncture dans la revue *Economie et Statistique*, suite au succès remporté par le numéro spécial « Analyse conjoncturelle : entre statistique et économie » (*Economie et Statistique* n°359-360 - 2002), élaboré suite à une proposition de la division des enquêtes de conjoncture et publié en avril 2003.

#### **6) Les évolutions de l'application Conjoncture et la réécriture de l'application de saisie Paradox**

Les demandes européennes, les modifications de nomenclatures (nationales, européennes et internationales) et, plus généralement, les évolutions des enquêtes, induisent des besoins d'aménagements de l'application informatique Conjoncture. Ces aménagements supposent de la part des cadres de la division des enquêtes de conjoncture un travail de spécification puis de recette des programmes modifiés par le RIA de l'application Conjoncture.

<sup>8</sup> C'est-à-dire en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture.

Plus fondamentalement, la création d'un nouveau mode de collecte et de retour d'informations sur Internet aura un impact sur l'application Conjoncture. Si cet impact sera léger à très court terme<sup>9</sup>, il conviendra au-delà de repenser l'articulation de l'application Conjoncture avec la nouvelle application Conjoncture Internet. Cette réflexion sera couplée avec celle qui aurait été menée en tout état de cause dans les années à venir en raison de la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox. Cette réflexion, puis la mise en œuvre de la réécriture de l'application Conjoncture vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division à partir de 2004.

### 3 - OPERATIONS REPETITIVES

Sur la période 2004-2008, la division effectuera les opérations statistiques répétitives ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle et trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises*	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTF)	2000 entreprises*	Non	Oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises*	Non	Non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 (depuis l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile)*	Oui	Oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension sectorielle*	Oui	Oui
Quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi (occurrence relative à la période 2004-2008 : juin 2004).	Conditionnel : échantillons cumulés des enquêtes annotées par * ( <sup>10</sup> )	Non	Oui

### 4 - ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a décidé par exemple de supprimer une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes. Pour la même raison, elle va étudier la faisabilité d'une simplification du bloc « goulots, capacités de production » du questionnaire trimestriel dans l'industrie.

<sup>9</sup> A la demande du Comité des investissements, l'ouverture du site pour les enquêtes PVI et conjoncture dans le commerce de gros se fait dans un premier temps (correspondant au lot 1 du projet joint DESE-DSE, première étape du projet Conjoncture Internet) sans impact sur l'application Conjoncture. En conséquence, les questionnaires transmis par les entrepreneurs via Internet sont ressaisis par les gestionnaires pour être pris en compte par l'application Conjoncture. Cette phase transitoire ne devrait pas excéder deux ou trois occurrences de l'enquête Commerce de gros. La confection d'un poste de reprise et de contrôles permettra la prise en compte des questionnaires transmis via le site électronique par l'application Conjoncture sans recours à la ressaisie manuelle.

<sup>10</sup> La Commission avait finalement décidé de ne pas interroger les entrepreneurs du BTP à l'enquête de 1999. La décision n'est pas encore prise concernant l'enquête de 2004.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier aux entrepreneurs de meilleurs services (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

## **5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008**

- **Aspects régionaux et locaux :**

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

- **Aspects environnement :**

Sans objet.

- **Aspects européens :**

Perspectives pour 2004-2008 :

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne<sup>11</sup>. Des résultats agrégés de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2). Cette tendance devrait se confirmer dans les cinq ans à venir.

---

<sup>11</sup> L'Insee a remporté le dernier appel d'offre quinquennal de la Commission relatif aux enquêtes de conjoncture, lancé en octobre 2002.

## 6. RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes.	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points</i> et <i>Notes de conjoncture</i> ...
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

**Insee**

Département de l'industrie et de l'agriculture

## 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

En matière de **comptes et d'études**, les travaux de la division « Comptes et études de l'industrie » sur le champ de la construction pour le programme moyen terme 2004-2008 sont dépendants de trois événements :

- La rénovation des statistiques structurelles : réforme du système des enquêtes annuelles d'entreprises, convergence de SUSE et du SIE. Cette rénovation, dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Système statistique d'entreprises », n'est pas abordée ici. On mentionnera seulement que la division sera partie prenante pour les opérations impactant la qualité des données agrégées, en particulier de leurs évolutions temporelles.
- Les travaux de la fin de la période seront influencés par la base 2005 des Comptes nationaux. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux appartient au département des Comptes Nationaux. Un certain nombre de pistes d'amélioration peuvent dès à présent être esquissées. L'une est une meilleure maîtrise des indicateurs utilisés lors des comptes provisoires ; une autre est la maîtrise de la nouvelle procédure d'arbitrage de la valeur ajoutée, introduite en base 2000. Cette méthode, qui fait appel plus que pour les bases antérieures aux données issues de la statistique structurelle d'entreprises amènent à réfléchir aux données disponibles sur les branches.
- Ces deux ensembles de travaux devront de plus prendre en compte la révision de nomenclatures d'activités et de produits qui doit intervenir en 2007.

**Pour ce qui concerne l'ICC**, le ministre chargé du logement a lancé une consultation sur l'opportunité de modifier les mécanismes de révision des loyers. Celle-ci n'a pas encore abouti, mais elle devrait déboucher soit sur le maintien du statu quo, c'est à dire l'utilisation du seul indice du coût de la construction, soit sur l'utilisation de plusieurs indices existants, parmi lesquels l'ICC qui devrait conserver un rôle majeur.

Le programme à moyen terme devra prendre en compte ces conclusions, mais il apparaît qu'en tout état de cause, le calcul d'un indice du coût de la construction est nécessaire. La formation « Urbanisme, Equipement, Logement, en retenant un certain nombre de pistes d'amélioration, a recommandé la poursuite des opérations visant à produire l'indice du prix de la production de la construction (ICC) dans les meilleures conditions de qualité, en en réduisant si possible le coût, et en visant une amélioration des délais. Ce dernier point est lié à un amendement du règlement européen de 1998 sur les statistiques conjoncturelles qui prévoit la fourniture de cet indice, qui n'y figurait pas jusqu'à présent, avec un délai de 90 jours.

## 2 - TRAVAUX NOUVEAUX

Les conclusions tirées par la formation UEL sur la rénovation de l'ICC seront menées à bien. Ces travaux seront menés en collaboration avec le service statistique du ministère chargé du logement. L'INSEE et le SES se sont répartis les dossiers, l'INSEE ayant en charge d'examiner la faisabilité de calculer l'indice à partir de sous-indices établis selon des méthodologies différentes. Les sous-indices refléteraient les évolutions respectives de la construction des maisons individuelles, des travaux de second œuvre (lorsque ceux-ci font l'objet d'un contrat séparé des travaux de gros-œuvre), des travaux de gros œuvre (séparé des travaux de second œuvre) et des autres chantiers.

### 3 - OPERATIONS REPETITIVES

La division CEI élabore, pour les secteurs et branches de la construction, le Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE). En aval de SUSE, le SIE reprend les données individuelles des plus grandes entreprises issues de SUSE, les données agrégées par secteur, catégorie juridique et tranche d'effectif des autres entreprises. Des travaux complémentaires visant à améliorer la qualité des données sont effectués, en particulier en matière de continuité temporelle. Ils continueront d'être effectués annuellement, avec l'application actuelle, sur les premières années du moyen terme, puis devraient bénéficier ensuite de la refonte du dispositif d'obtention des statistiques structurelles. Les unités concernées participeront à cette rénovation, en particulier dans la définition des normes de qualité sur le complètement du champ, la validité des évolutions temporelles et la mise au point des traitements permettant de les obtenir.

En aval du SIE pour le compte définitif, et avec les indicateurs court terme et selon leur disponibilité les données des enquêtes annuelles d'entreprises pour les comptes provisoire et semi-définitif, la division participe à l'élaboration du cadre central des comptes nationaux. Elle élabore les équilibres ressources-emplois à un niveau détaillé et intervient sur le compte de production par branche.

Pour la période sous revue, ces travaux seront faits dans le cadre de la base 2000. Les innovations introduites à l'occasion de cette base dans la mise au point de ces équilibrages tendent à mieux prendre en compte de l'information issue de la statistique d'entreprise, notamment à travers le SIE.

A partir de 2006 débiteront les premiers travaux liés à la base 2005. Il n'est pas possible d'en anticiper exactement la nature : on sait d'ores et déjà que le changement de nomenclature de 2007 interviendra au cours de cette base qui couvrira les années 2004 à 2011 pour les comptes définitifs et à 2013 pour le compte provisoire.

L'ICC sera calculé trimestriellement, en prenant en compte progressivement les améliorations de la méthodologie.

#### TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
SIE travaux courants	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération annuelle permanente
SIE - rénovation du système de statistiques structurelles d'entreprises.	Division CEI		Noyau dur des opérations. Opération nouvelle pluriannuelle Début des travaux en 2004 ou 2005
Campagnes des comptes de la base 2000	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération annuelle permanente
Prise en compte du changement de nomenclature	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération nouvelle
Travaux de la base 2005 des comptes nationaux	Division CEI		A détailler ultérieurement
Calcul de l'ICC	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération permanente
Rénovation du calcul de certaines composantes de l'ICC	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération nouvelle, début en 2003
Rénovation de l'ICC Etude de faisabilité d'un calcul par sous-indices	Division CEI		Noyau dur des opérations Opération nouvelle, début en 2004

## **SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET A LA CONSOMMATION**

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)

. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

La Sous direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECas), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Son rôle statistique pour le bâtiment concerne donc les entreprises artisanales qui représente plus de la moitié de l'emploi du bâtiment et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction A ne produit pas elle-même de statistiques, mais a accès aux données individuelles ou agrégées des différentes enquêtes du système de statistique public pour procéder à ses propres exploitations. Dans ce contexte, elle utilise et met en forme des bases de données d'entreprises qui rassemblent les principales données comptables ainsi que les informations sur l'emploi ; elle dispose notamment d'une base de données fiscales et d'une autre sur les salaires.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'INSEE qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECas; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Elle exploite, avec l'INSEE, le fichier RSA (*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales*) qui recense toutes les entreprises inscrites au registre des métiers, soit en effectuant des dénombrements selon des critères détaillés, soit en procédant à un marquage des entreprises inscrites dans les autres sources statistiques.

Elle participe aux travaux du *Conseil national de l'information statistique* (CNIS).

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité, de leur répartition sur le territoire. L'analyse de créations d'entreprises est également l'une des préoccupations fortes de la DECas, des études seront menées dans ce domaine.

Désormais la série « Chiffres clefs » publiée par la sous direction comporte six publications (dont, Artisanat, PME, TPE) et couvre l'ensemble des domaines d'études de la DECas, cette série sera annuellement actualisée car elle répond, avec des séries statistiques de base, à un réel besoin, mais elle sera complétée par des publications consacrées à des analyses des différents domaines.

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat, puis des TPE, ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données CLAP de l'INSEE. qui devrait être opérationnelle en 2004/2005.

Sur les TPE, l'enquête EPEI (auprès des TPE de l'industrie, menée tous les quatre ans) sera profondément révisée, probablement vers un élargissement du champ à l'ensemble des TPE de l'industrie du commerce et des services et notamment du bâtiment.

Dans le domaine des PME, la sous-direction va avoir une participation accrue dans un certain nombre d'instances (OCDE...).

**De même la DEcas va participer aux travaux de révision de la NAF (à horizon 2007).**

L'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénovée et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

D'une manière générale, l'objectif est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux, des professions libérales, du commerce et des services, et d'une manière générale des PME/TPE, de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels. Des études seront menées sur ces thèmes, soit directement par la sous-direction, soit pilotée par elle, le travail étant confié à des consultants.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprise, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

## **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER**

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique  
et statistique

Sous-direction de l'observation statistique de la construction

### **PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008**

Pour les prochaines années, les objectifs de la sous-direction de l'observation statistique de la construction s'inscriront tout d'abord dans la continuité. Au cours de la période du moyen terme qui s'achève (1999-2003), des avancées significatives ont été réalisées, avec notamment la publication récente par le SES de l'indice des prix de l'ensemble des travaux d'entretien et amélioration des logements (IPEA). L'extension du champ couvert par les indices demeurera un objectif important. A noter également, comme acquis de la période qui s'achève, d'une part l'allègement de la charge statistique pesant sur les petites entreprises, pour l'enquête annuelle et, d'autre part, les nouvelles enquêtes thématiques associées, qui ont apporté un enrichissement de l'information. L'allègement de la charge statistique demeurera un objectif important. Il sera renforcé et élargi à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille.

Des orientations nouvelles seront par ailleurs impulsées par l'évolution du paysage institutionnel, qui sera marqué par la deuxième vague de décentralisation et par la mise en œuvre de la « Loi organique relative aux lois de finances » (LOLF). Chacune devrait avoir un impact important sur les besoins d'informations, à des fins d'aide à la décision ou d'évaluation. Enfin, de la récente démarche d'évaluation conduite par le service économique et statistique du ministère de l'équipement, il ressort un besoin principal d'améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée, ainsi que d'élargir la mise à disposition sur internet. Qu'il s'agisse du suivi du marché du logement neuf ou de celui de l'ancien, le rapport d'évaluation fait également apparaître une demande forte des utilisateurs de disposer de données finement localisées.

Pour les unités statistiques, des progrès substantiels sont attendus de l'introduction de la dimension « groupe » dans les analyses structurelles et les études. L'analyse des groupes selon leurs contributions aux branches (notion d'unité d'activité économique) pourrait également se développer pour les grandes unités du secteur de la construction, à l'image de ce qui a commencé à se mettre en place pour l'industrie (secteur de la construction automobile).

Les statistiques d'entreprises seront également fortement marquées par la réforme de la nomenclature internationale des activités, qui interviendra en 2007, horizon de ce moyen terme. Pour le secteur de la construction, les attentes sont fortes, la nomenclature actuelle n'étant pas satisfaisante. On attend donc beaucoup d'une future nomenclature dont les niveaux agrégés seraient plus pertinents. Une proposition commune au ministère de l'équipement et aux fédérations professionnelles du secteur concerné a été élaborée et constituera la proposition française dans les discussions aux niveaux européens et mondiaux.

Pour la connaissance de l'habitat, en complément au recensement de la population et aux enquêtes nationales sur le logement, il faut évoquer les sources de nature administrative. L'utilisation complémentaire des données de la DGI (Filocom) et des Caf (complétées par celles de la MSA) doit être renforcée pour mieux cerner la description du logement, des ménages et de leurs revenus. Le rapprochement de cet ensemble de données localisées avec celles mobilisées dans le cadre de la base de données sur les politiques territoriales de l'État doit permettre d'apporter des éléments de cadrage pour l'évaluation de ces politiques. Pour la mise en oeuvre des politiques, il est en effet souvent nécessaire de disposer d'informations sur les occupants et les logements afin de progresser dans l'adéquation entre le logement et les équipements collectifs, une des missions de l'urbanisme.

Au-delà de la connaissance du parc existant, il y a relativement peu d'outils généraux représentatifs. Seule la construction neuve est relativement bien décrite, ainsi que le marché du logement neuf. Mais, s'agissant de l'habitat privé ancien, il faudra développer les outils d'appréciation du marché à partir de l'acte notarié en partenariat avec la DGI.

## **PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008**

### **I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :**

Aucune enquête totalement nouvelle n'est pour l'instant programmée pour le prochain moyen terme 2004-2008. S'agissant des statistiques structurelles d'entreprises, au-delà du contenu actuel de l'enquête annuelle sur l'activité (chiffre d'affaires, production, etc.) et les facteurs de production, des besoins nouveaux peuvent voir le jour pour mieux décrire les conditions d'exercice de cette activité. Ainsi, les thèmes de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'innovation, des formes de la coopération entre entreprises ont été récemment mis en avant, notamment au niveau européen et ont donné lieu à la conception d'enquêtes thématiques. D'autres peuvent voir le jour, éventuellement d'initiative européenne. Elles feront l'objet de nouvelles enquêtes thématiques associées à l'EAE. Les enquêtes TIC et entretien-amélioration de bâtiment seront quant à elles reconduites tous les quatre ou cinq ans. Rappelons que l'enquête sur l'entretien-amélioration est nécessaire pour rebaser tous les cinq ans l'indice de prix de l'entretien-amélioration du logement (IPEA).

A noter plus précisément que la prochaine enquête associée sera lancée en 2004 sur l'exercice 2003, alors que l'on mettra à nouveau en oeuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises. Cette enquête devrait porter sur le thème de l'entretien-amélioration du bâtiment, comme celle réalisée en 2000 sur l'exercice 1999. Le questionnaire pourra être légèrement revu pour tenir compte de la première réalisation, mais il ne s'agira pas véritablement d'une nouvelle enquête.

### **II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008**

- **Le suivi du parc locatif social**

L'objectif de mieux coordonner le dispositif d'observation du parc locatif social restera d'actualité pour le prochain moyen terme. En effet, les dispositifs d'aide et la réglementation évoluent toujours rapidement, occasionnant des besoins toujours importants de remontées d'informations détenues par les organismes gestionnaires du parc de logements sociaux. Malgré ces besoins légitimes d'outil d'évaluation des politiques, l'objectif de ne pas alourdir la charge de collecte statistique, voire de l'alléger, doit être poursuivi.

S'agissant de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), conduite par le service économique et statistique, il faudra redéfinir son contenu en complémentarité aux autres opérations réalisées par le ministère. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la démarche d'urbanisation du système d'information sur le logement social entreprise au ministère, avec un objectif d'allègement de la charge de travail pour les unités enquêtées. Les principes qui pourraient être retenus pour la future enquête seraient tout d'abord de se caler sur les données de l'inventaire institué par la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), pour la partie qui sera considérée comme de nature administrative et de recentrer le

complément, de statut enquête statistique, sur les loyers, la vacance et la réhabilitation. La taille globale du questionnaire pourrait ainsi être réduite d'un quart.

Compte tenu de l'ampleur de ce projet, on pourrait retenir raisonnablement un aboutissement à la fin de l'année 2005, pour une mise en œuvre début 2006, pour l'enquête décrivant le parc au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année. Pour finaliser la phase d'expression des besoins et de description du contenu, on s'appuiera sur les conclusions de la démarche d'urbanisation du système d'information qui aboutira fin 2003 et sur un comité de pilotage constitué avec les représentants des organismes (échéance premier trimestre 2004).

- **Le marché des biens immobiliers**

On doit considérer ici non seulement les logements, mais l'ensemble des mutations relatives à des biens immobiliers, englobant donc les terrains et les bâtiments non résidentiels. Si l'on fait abstraction des sources propres aux professionnels, intermédiaires des transactions, l'acte notarié rédigé par le notaire - officier ministériel - doit être ici considéré comme une source de nature administrative. C'est bien de sa mobilisation dont il s'agit pour construire un système statistique répondant aux besoins avérés d'informations très localisées.

Si actuellement les bases notariales de province et d'Île-de-France permettent d'analyser les prix, et de publier en partenariat avec l'Insee les indices de prix de mutations de logements anciens, elles ne permettent pas encore d'apprécier le marché lui-même en tant que nombre de transactions avec leurs principales caractéristiques. L'enquête Existan mise en place au début des années quatre-vingt-dix, par le service statistique du ministère de l'équipement, en partenariat avec la DGI, répondait à ce besoin jusqu'à ce que les bases d'enquête constituées des extraits d'actes au sein des centres départementaux des services fiscaux perdent leur représentativité. Ces difficultés ont conduit à retirer Existan des enquêtes nationales, seules douze régions poursuivant l'opération.

Une concertation est en cours avec les services concernés de la Direction générale des impôts, afin de reconstruire cette opération en l'inscrivant dans le cadre des projets d'informatisation conduits par la DGI (bases de données des conservations des hypothèques et création d'une Base nationale de données patrimoniales). Il s'agit de définir un sous-produit statistique à partir de bases de données exhaustives des actes de mutation. Ce projet devrait aboutir dans un délai de deux ou trois années, au mieux en 2005 sur l'exercice 2004.

Dans le cadre de ce projet, le Service économique et statistique a exprimé ses besoins. L'objectif est tout d'abord de trouver un substitut à l'enquête Existan, mais aussi d'obtenir des résultats plus précis et mieux localisés que ne le permettait cette opération. Compte tenu de la demande qui s'exprime, il doit être envisagé de traiter également les mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.

- **L'extension du champ couvert par les indices de prix de la production**

Il faut encore progresser dans la connaissance de l'évolution des prix de production. Il s'agit notamment de finaliser et mettre en œuvre l'évolution méthodologique de l'indice du coût de la construction et d'élargir dans la mesure du possible la couverture des indices de prix à la construction de bâtiments non résidentiels. Quant à l'activité de travaux publics, les difficultés méthodologiques sont encore d'un niveau supérieur et sans doute hors de portée de ce prochain moyen terme. A noter que ces objectifs sont dans la lignée des orientations prises récemment par Eurostat qui a retenu l'idée d'introduire un indice de prix des output dans le règlement de court terme pour le secteur de la construction. L'ICC à lui seul ne saurait satisfaire à ces nouvelles exigences. Si on considère la seule construction de logements, les travaux d'entretien-amélioration en représentent plus de la moitié. Une moyenne pondérée de l'ICC et de l'IPEA s'impose donc.

## **PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES**

### **Domaine de la statistique d'entreprises**

Dans la continuité de la période précédente, l'extension de la mesure des prix de production déjà mentionnée ci-dessus est une attente parmi les plus importantes. Mais les avancées méthodologiques des enquêtes existantes se poursuivront. On peut évoquer également le besoin de recueillir des informations complémentaires au socle traditionnel de la statistique d'entreprise (compte de résultats, emploi et investissement, chiffre d'affaires par branche), afin de mieux décrire les conditions d'exercice de l'activité. Ces ajouts peuvent prendre deux modalités : volets sectoriels annuels ou enquêtes thématiques déjà évoquées au point I de la partie 2 ci-dessus. Les difficultés récemment ressenties conduisent également à mettre en avant le suivi de la démographie d'entreprise et son impact sur l'appréciation des évolutions sectorielles.

#### *1) Les enquêtes permettant l'élaboration des indices de prix*

Les études détaillées engagées conformément aux orientations retenues à l'issue de la mission menée sur l'indice du coût de la construction (ICC) devraient aboutir pour une mise en œuvre au cours du prochain moyen terme. L'objectif poursuivi est de mieux prendre en compte les mouvements de court terme des prix, tout en préservant la pertinence de cet indice pour la mesure des mouvements de moyen et long termes. Si on se réfère aux travaux qui relèvent du SES, en liaison avec la collecte des données par l'intermédiaire de l'enquête ICC-PRLN, on peut rappeler qu'une étude apportera des précisions sur les calendriers liés à la construction de logements neufs. Elle devrait permettre de mieux appréhender la relation entre formation des prix et déroulement des opérations de construction. Il s'agira également de valider la séparation des corps de métiers en deux sous-ensembles, ceux pour lesquels la méthode actuelle resterait quasiment inchangée et ceux pour lesquels on examinera la possibilité de passer à l'observation de prestations types. Par ailleurs, sur le champ des constructions ayant fait l'objet de la signature d'un marché global par le maître d'ouvrage et non de marchés par lots, on doit examiner la possibilité de recueillir les métrés d'exécution.

Pour l'indice de prix de l'entretien-amélioration du logement (IPEA), parmi les conclusions et propositions issues de la mission d'expertise réalisée au premier semestre 2000, la priorité avait été donnée à la construction de l'indice synthétique. D'autres décisions n'ont pas encore été mises en œuvre ou finalisées. Les recommandations relatives au plan de sondage et à une nouvelle stratégie de collecte des données pour les petites entreprises vont être testées, et pourront être mises en œuvre. D'un renouvellement par cinquième de l'échantillon, on doit tendre vers un renouvellement par tiers au cours de ce moyen terme. L'enquête associée à l'EAE permettra de rebaser le calcul de l'IPEA en permettant notamment de mettre à jour les pondérations des différentes familles de travaux. Cette enquête apporte également les premières informations permettant d'étudier l'extension des IPEA aux locaux non résidentiels, comme on le prévoit pour ce programme à moyen terme.

#### *2) l'évolution du volet sectoriel de l'enquête annuelle*

Cette réflexion nécessaire s'inscrira dans le cadre plus large d'une évolution profonde de l'enquête annuelle, telle qu'évoquée au point consacré à l'allégement de la charge statistique des entreprises. Le cadre chantier de l'enquête annuelle d'entreprise constitue l'essentiel du volet sectoriel propre au secteur de la construction. Il devra être réexaminé, compte tenu de ses faiblesses maintenant bien identifiées. Il faudra notamment revoir la façon de cerner la sous-traitance, afin de mieux se rapprocher du concept de production beaucoup plus pertinent que celui de chiffre d'affaires. Une meilleure maîtrise de l'activité nette de sous-traitance distinguant construction neuve et entretien-amélioration devra également être recherchée.

#### *3) les enquêtes thématiques*

Les enquêtes thématiques ont été évoquées au point I de la partie 2 ci-dessus. Les enquêtes sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et sur l'entretien-amélioration de bâtiment notamment sont conçues pour être répétées. Pour la première, il s'agit d'apprécier régulièrement l'évolution des équipements informatiques et de communication. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'effectuer une interrogation annuelle sur ces thèmes, malgré la rapidité des évolutions dans ces domaines, mais nous nous conformerons à un éventuel règlement

européen. Pour la seconde, rappelons qu'elle est nécessaire pour revoir les pondérations des différentes familles de travaux de l'IPEA (cf. le point 1 ci-dessus).

#### 4) *la démographie d'entreprises (suivi et impact macroéconomiques)*

Les créations d'entreprises et cessations d'activités occasionnent des difficultés importantes pour les indicateurs mensuels d'activités, comme on a pu le constater dans le secteur de la construction. Elles rendent également très délicates les interprétations des évolutions à partir d'une source annuelle comme l'EAE, pour laquelle on doit aller au-delà de la mise en avant d'indicateurs construits à partir des seules entreprises pérennes. Ces effets peuvent être non négligeables dans une phase d'inflexion conjoncturelle forte comme a connu récemment le secteur de la construction. L'impact macroéconomique de ces mouvements démographiques touche davantage le bâtiment que les travaux publics. Si on met de côté le cas particulier des restructurations, le mouvement de créations nettes d'entreprises concerne en effet avant tout les secteurs où les petites entreprises ont un poids important.

### **Domaine « logement, habitat, urbanisme »**

#### 1) *le suivi de la construction neuve*

La qualité du suivi statistique de la construction neuve et sa pertinence est, et restera, tributaire de la qualité de l'alimentation du système d'information (Sitadel actuellement). L'architecture du système pourra elle-même évoluer, notamment vers une centralisation permise par les progrès de l'informatique, la puissance des ordinateurs et la mobilisation de la technologie Internet.

S'agissant de l'alimentation, c'est à dire de la collecte la plus exhaustive et pertinente que possible d'une information de nature administrative, l'enjeu est important. Si l'objectif doit bien évidemment être de progresser vers une meilleure alimentation, l'impératif est de ne pas régresser. Les risques sont néanmoins non négligeables, compte tenu notamment des évolutions institutionnelles qui se dessinent. On anticipe en effet des évolutions fortes dans le positionnement des lieux d'instruction des demandes de permis de construire déposées. Le mouvement vers une mission davantage confiée aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale semble inéluctable. Préserver la qualité de l'alimentation nécessitera donc un effort accru d'information et de formation des personnels des communes ou établissements instructeurs. Il conviendra également de travailler davantage avec les sociétés éditrices de logiciels d'instruction des permis de construire.

Pour ce qui est de la mise à disposition des résultats, on confirme ici l'objectif de standardisation des produits et d'une diffusion la plus large et la plus souple possible à partir d'Internet. Pour ce qui est des données elles-mêmes, l'objectif de développement des mises à disposition d'estimations précoces de données en dates réelles est également maintenu.

#### 2) *le marché des logements neufs*

Pour l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, il n'est pas prévu d'évolution fondamentale de l'opération. Outre les évolutions d'architecture informatique et l'élaboration des séries désaisonnalisées, l'objectif est de progresser rapidement pour la mise à disposition des résultats selon un découpage géographique pertinent pour l'analyse des marchés locaux du logement neuf. Les possibilités de diffusion des résultats sont en effet en cours de réexamen avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs, en conformité avec les règles du secret statistique, dans l'esprit des propositions émises par le groupe de travail du CNIS (Proposition C3 : *étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables des enquêtes statistiques auprès d'entreprises spécifiques*). Cela devrait conduire à soumettre au comité du secret une proposition d'assouplissement des règles élaborée conjointement avec les fédérations professionnelles concernées et qui pourrait être opérationnelle dès 2004.

#### 3) *la description du parc locatif social*

La loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) a conduit à mettre en place, en 2001, un inventaire annuel sur le parc locatif social. Des redondances avec l'enquête PLS, réalisée chaque

année par le Service économique et statistique du ministère de l'équipement, existent, car le formulaire de cette enquête ne peut pas servir de support à l'inventaire SRU. Aussi, dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête pour les organismes qui sont concernés par les deux opérations, l'outil de gestion de l'enquête PLS a été réaménagé et intègre désormais l'inventaire SRU. Bien que des difficultés aient été rencontrées lors des premières années de mise en place, le lien entre l'enquête PLS et l'inventaire SRU doit être maintenu. L'effort d'information des bailleurs sociaux sur la nécessité de la cohérence entre les deux opérations va être amplifié, en les incitant à utiliser systématiquement l'application PLS.

Par ailleurs, la Délégation interministérielle à la ville désire enrichir son site cartographique, essentiellement centré sur les zones urbaines sensibles (ZUS), avec des données provenant de l'enquête PLS. L'amélioration de la localisation du parc locatif social sera donc recherchée.

Enfin, le ministère de l'équipement souhaite que cette enquête puisse être réalisée dans le cadre de la loi de 1951. Cela suppose la possibilité d'autoriser la diffusion de certaines variables selon leur degré de sensibilité, dans l'esprit des propositions du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises (Proposition C3 : étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables spécifiques collectées par des enquêtes statistiques particulières auprès d'entreprises spécifiques).

#### *4) les outils de synthèse*

S'agissant des travaux pour la commission des comptes du logement, il faudra consolider le compte provisoire et l'élargir aux aides et à l'investissement (DGUHC), puisqu'il se limite pour l'instant aux dépenses courantes. Il faut également viser son enrichissement par des analyses complémentaires, qu'elles soient intégrées dans la mécanique du compte (traitement des impayés de loyers, rentabilité de l'accession à la propriété et équilibre de la gestion locative), ou qu'elles correspondent à des développements externes simplement raccordés ou articulés (chiffage des émissions de CO<sub>2</sub> par exemple).

Par ailleurs, les besoins d'évaluation iront en croissant, et ce mouvement sera probablement accéléré par la mise en œuvre progressive de la « Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances » (LOLF) et les lois de décentralisation qui seront prochainement débattues par le Parlement. Le législateur accompagne, en effet, les dispositions qu'il adopte d'exigences d'évaluation qui nécessiteront de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'importance des phénomènes concernés, leur évolution globale et, dans certains cas, les disparités de situation entre diverses zones ou zonages géographiques à l'intérieur du territoire national. En ce qui concerne le logement, la commission des comptes du logement pourrait être amenée à examiner des propositions d'indicateurs socio-économiques dont elle considérerait qu'ils permettent d'apprécier l'efficacité des politiques du logement mises en œuvre et valider des indicateurs qui pourraient alors être retenus dans les projets de lois de finances.

#### **Accès aux données**

Des avancées importantes devront, enfin, être réalisées dans l'accès aux données produites par le système statistique public. Les moyens de traitement des données statistiques sont aujourd'hui très répandus et d'une puissance telle que de plus en plus d'organismes sont en mesure de traiter des masses de données considérables. Par ailleurs, les besoins de telles informations sont également en forte croissance, dans un domaine qui est à la fois un champ de compétence partagé entre l'État et divers niveaux de collectivités territoriales et matière à un débat public auquel de plus en plus de citoyens souhaitent être associés, au travers de diverses organisations qui les représentent.

Un effort particulier devra donc être fait pour proposer à l'ensemble de ces utilisateurs un accès large aux données non confidentielles produites par le système statistique public. Par ailleurs, dans le cadre des propositions émises par le rapport du Cnis de janvier 2002 sur le secret statistique concernant les entreprises, un certain nombre de dispositions spécifiques aux résultats des enquêtes menées dans le domaine du logement, de l'urbanisme et de l'habitat devraient être étudiées. L'objectif est de faciliter l'accès à des données dont le caractère directement ou indirectement nominatif n'en fait pas pour autant des données sensibles.

## **PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES**

L'allègement de la charge statistique qui pèse sur les entreprises restera un objectif important pour la période 2004-2008. Si, jusqu'à présent, l'effort a surtout été orienté en faveur des petites unités (stratégie « petites entreprises »), il devra s'étendre à l'ensemble des entreprises. Des mesures législatives imposeront probablement d'aller dans ce sens et cela correspond d'ailleurs à des évolutions que doit maintenant permettre la statistique d'entreprise. L'expérience acquise en matière de rapprochement des données de source fiscale et d'enquête au travers d'une opération comme le système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE) doit permettre de franchir une étape supplémentaire qui consisterait à se fonder sur la seule source administrative pour recueillir le socle des données comptables d'entreprises (compte de résultats et investissement). Dans cette hypothèse, le système des enquêtes annuelles et enquêtes associées thématiques pourrait évoluer vers une opération comportant essentiellement la répartition du chiffre d'affaires par branche, un volet sectoriel permanent et des volets thématiques aperiodiques.

Ceci doit s'accompagner d'une mobilisation accrue et plus précoce des sources administratives (données comptables ou sociales) : mobilisation de la source fiscale et à terme, réorientation de l'enquête annuelle d'entreprise qui ne conserverait que quelques données de cadrage et de raccord avec la source fiscale (chiffre d'affaires) et développerait des volets thématiques, réguliers ou non. Une mobilisation plus précoce implique une utilisation conjointe des BIC et des CA3. Il faut progresser vers des statistiques conjoncturelles et structurelles davantage cohérentes et complémentaires. L'utilisation des DADS devra également se développer.

En conclusion, les enquêtes structurelles auprès des entreprises devront évoluer fortement à moyen terme vers des systèmes plus légers et souples, se prêtant sans doute mieux à une collecte par des moyens modernes comme Internet. Mais cela suppose un préalable : la maîtrise de la récupération de données comptables fiables à partir de la source fiscale.

Pour les enquêtes permettant l'élaboration des indices de prix, l'objectif d'allègement de la charge statistique des entreprises sera également présent. Avec le renouvellement des échantillons pour le calcul des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements, chaque entreprise ne sera interrogée que cinq années de suite, l'objectif étant d'arriver à terme à un renouvellement par tiers. Dans le cadre du processus de rénovation de l'ICC, la phase de collecte est également réexaminée dans un souci d'allègement de la charge pour les maîtres d'ouvrage d'une construction de logements neufs auprès desquels est réalisée l'enquête. La collecte sur support informatique des dossiers techniques (plans, etc.) doit être expérimentée en priorité sur le champ des constructions qui ont fait l'objet d'un marché global signé par le maître d'ouvrage et non de marchés par lots.

Pour l'enquête sur le parc locatif social, à l'évolution du contexte institutionnel de l'enquête s'ajoute l'objectif de reconsidérer son contenu, dans le sens de l'allègement et de la mise en cohérence avec d'autres opérations (inventaire institué par la loi SRU et enquête OPS notamment).

## **PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008**

### **I - Aspects « régionaux et locaux »**

- Perspectives pour 2004-2008.

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN et EPLS. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception en n'apportant des résultats qu'au niveau national.

D'autre part, le projet de construire un suivi statistique du marché des biens immobiliers à partir des bases de données d'extraits d'actes notariés en cours de constitution à la Direction générale des impôts devrait permettre de mener des analyses à un niveau géographique fin sur les transactions en logements et, éventuellement à terme, sur l'immobilier non résidentiel, et les terrains.

Enfin, les actions visant à améliorer et élargir la connaissance au niveau local, en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA, seront poursuivies. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes.

### **II - Aspects « environnement »**

- Perspectives pour 2004-2008.

Une étude exploratoire sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales, confiée par le SES au Ceren, a été présentée à la commission des comptes du logement le 22 novembre 2002. Cette étude traduit, dans un premier temps, les consommations d'énergie évaluées dans le compte du logement pour l'année 1996, en émissions de CO<sub>2</sub> sur le lieu d'habitation. Elle s'appuie sur les coefficients de passage de l'agence internationale de l'énergie. L'étude permet de décomposer ces émissions selon le type de logement, le mode de chauffage et le statut d'occupation. L'exploitation des résultats de cette étude devrait se poursuivre au cours des prochaines années, tout en intégrant les données de l'enquête nationale logement 2001. L'objectif est de définir une gamme d'indicateurs plus ou moins élaborés (allant, par exemple, des émissions brutes aux émissions par mètre carré à climat « normal » et structure constante), qui serait établie chaque année, pour les maisons et pour les appartements.

### **III - Aspects « européens » du programme de travail**

- Perspectives pour 2004-2008.

Les statistiques de la construction sont fortement contraintes par deux règlements européens. Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises. Il prévoit la fourniture à Eurostat de résultats provisoires à t+10 mois et de résultats définitifs à t+18 mois. A noter, par ailleurs, que les enquêtes thématiques réalisées par le SES sur l'utilisation des TIC et sur les relations inter-entreprises correspondent à des projets initiés au niveau européen. Jusqu'à présent ces enquêtes thématiques sont réalisées sur la base de l'adhésion des services enquêteurs, chacun restant assez libre pour en définir précisément le contenu. Dans le futur, ces thèmes pourraient être retenus pour faire l'objet d'un nouveau règlement ou être intégrés dans le règlement structurel.

Le second règlement porte sur les indicateurs conjoncturels. Le SES est concerné par plusieurs variables, en particulier le nombre et la surface des logements autorisés. Les décompositions demandées ne posent pas de problème particulier. Le règlement prévoit également la fourniture de l'index BT01. Sa décomposition entre coûts salariaux et coûts des matériaux fait l'objet d'une transmission à Eurostat, depuis l'automne 2001. Parmi les évolutions proposées du règlement de court terme, il faut noter l'introduction d'un indice de prix de la production pour la construction.

S'agissant des entrées de commandes, la collecte réalisée mensuellement par la FNTP et la FFB et les travaux méthodologiques conduits depuis 2001 ont permis la mise en place de l'indicateur d'entrées de commande et de satisfaire ainsi aux exigences européennes dès la fin de l'année 2002. Ce nouvel indicateur demandera malgré tout à être consolidé.

Pour préparer l'échéance 2007 de révision fondamentale des nomenclatures, un dispositif de concertation avec les organisations professionnelles a été mis en place en 2001 par l'Insee, dans le cadre des travaux de la "commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits". Pour la construction, une proposition commune aux fédérations professionnelles du secteur et au service statistique du ministère de l'équipement a été élaborée après plusieurs réunions de concertation. Elle a été transmise à l'Insee. Un assez large consensus a été obtenu, à la fois sur les principes généraux à adopter en matière de règles de classement et sur la structure de la partie de la nomenclature dévolue aux activités de construction. De plus, cette position est assez largement partagée par la Fédération des industries européennes de la construction (FIEC) et reprend un certain nombre d'orientations de la nomenclature nord-américaine (NAICS), ce qui laisse à penser qu'elle pourrait servir de base à l'élaboration de la future nomenclature.

**PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008**  
**TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008**

<b>Thèmes et opérations</b>	<b>Unité responsable</b>	<b>Suivi (ne rien inscrire)</b>	<b>Observations</b>
Développer de nouvelles enquêtes thématiques, associées à l'enquête annuelle d'entreprise	SES		Opérations nouvelles En fonction de la demande qui peut notamment s'exprimer au niveau européen
Rénovation de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)	SES		Opération renouvelée Redéfinition du contenu en complémentarités aux autres opérations et reconsidération de son statut
Mobiliser les bases de données d'actes de mutations pour améliorer la connaissance du marché des biens immobiliers (logements, terrains, bâtiments non résidentiels)	SES		Opération nouvelle En partenariat avec la DGI Substitution à l'ancienne enquête EXISTAN et extension aux terrains et bâtiments non résidentiels.
Extension du champ couvert par les indices de prix aux bâtiments non résidentiels	SES		Opération nouvelle Construire des indices de prix pour la construction neuve et l'entretien-amélioration
Suivi statistique de la construction neuve (SITADEL)	SES		Opération permanente Développer les mises à disposition des données sur la construction neuve à partir d'Internet
Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)	SES		Opération permanente Définir un niveau géographique de diffusion pertinente pour l'analyse des marchés locaux, en concertation avec les représentants de la profession
Enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction (EAEC)	SES		Opération permanente Rénovation du volet sectoriel de l'enquête. Systématiser l'utilisation des données d'origine fiscale pour alléger la charge statistique pour les entreprises enquêtées
Enquêtes associées à l'enquête annuelle d'entreprise	SES		Opérations permanentes Reconduction périodique des enquêtes sur l'entretien-amélioration et sur l'utilisation des TIC
Indice du coût de la construction (ICC)	SES		Opération permanente Mise en œuvre d'une réforme méthodologique
Indice de prix de l'entretien-amélioration du logement (IPEA)	SES		Opération permanente Poursuivre les évolutions méthodologiques Accélérer le rythme de renouvellement des échantillons
Compte satellite du logement	SES		Opération permanente Consolider le compte provisoire. Enrichir le compte par des analyses complémentaires.